



COMMUNIQUÉ

Près d'un million d'euros supplémentaire chaque année pour les projets de Publier

Ce qui était considéré comme un bras de fer pour certains, une négociation pour d'autres a pris fin en ce mois de juin 2022 près de deux ans après le lancement de la procédure de retrait/adhésion par le conseil municipal de Publier afin de quitter la CCPEVA (communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance) pour rejoindre Thonon Agglomération. **Dans un premier temps le 8 juin dernier, le conseil communautaire de la CCPEVA – où siègent huit élus publiérains (sur 55) – a voté à l'unanimité la révision de l'attribution de compensation, puis en séance publique le 27 juin, le conseil municipal de Publier a approuvé cette révision et son montant.**

Cet épilogue heureux – qui rétablit l'équilibre financier entre la CCPEVA et son premier contributeur – arrive après plusieurs mois de négociations entre le maire Jacques Grandchamp accompagné de son adjoint aux finances James Walker et la présidente de l'intercommunalité Josiane Lei accompagnée de son vice-président en charge des finances Gérard Colomer.

La patience et l'opiniâtreté des élus publiérains ont permis d'obtenir la révision de l'attribution de compensation à hauteur de **917 366 euros** en faveur de la commune. Ce montant, réévalué par un cabinet d'expertise indépendant, correspond à la valeur de l'augmentation de la fiscalité économique après l'implantation des entreprises en 2017 sur la zone d'activité du Cartheray.

Désormais, chaque année, cette somme viendra compléter les 3 602 801 euros versés depuis 2017 en compensation de la perte de la compétence économie et la fiscalité professionnelle liée survenue lors de la création de la CCPEVA.

Au total, avec ces 917 366 euros de plus, ce sont 4 520 167 euros qui participeront au financement des projets de la municipalité dont certains structurants comme la réhabilitation des quais ou encore l'extension du groupe scolaire Saint-Exupéry, au bénéfice de tous les habitants de Publier.

Après ce rééquilibrage financier qui constituait un préalable, il s'agit désormais de rétablir la représentation de Publier dans la gouvernance de l'intercommunalité. C'est l'objet des négociations en cours que la ville souhaite voir aboutir au plus vite. Sous réserve de cette révision de la gouvernance la procédure de retrait/adhésion sera évidemment abandonnée et les communes membres de la CCPEVA pourront compter sur Publier pour avancer dans leurs projets pour le territoire.

En dates :

- Janvier 2017 : fusion CCPE/2CVA, la CCPEVA prend parmi ses compétences obligatoires l'économie et la fiscalité professionnelle associée
- Mars 2020 : élections municipales
- Juillet 2020 : élection du bureau du conseil communautaire de la CCPEVA
- Octobre 2020 : lancement de la procédure de retrait/adhésion
- Mai 2021 : 18 communes (sur 25) de Thonon Agglomération approuvent l'adhésion de Publier
- Novembre 2021 : la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) émet à deux reprises un avis défavorable à la démarche de la commune de Publier
- Février 2022 : début des négociations entre la commune de Publier et la CCPEVA
- 8 juin 2022 : vote à l'unanimité du conseil communautaire de la révision de l'attribution de compensation
- 27 juin 2022 : le conseil municipal de Publier approuve la révision de l'attribution de compensation